



ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
RENTREE SCOLAIRE 2016/2017

Madame, Monsieur,

Nous vous rappelons le fonctionnement de la gestion des inscriptions CANTINE et GARDERIE pour tenir compte des contraintes réglementaires et sécuritaires.

Aucun enfant ne pourra être admis s'il n'a pas été inscrit.

Les tarifs pour l'année scolaire 2016/2017 sont modifiés comme suit :

CANTINE : 3.20 € le repas (soit 32€ le carnet de 10 tickets de cantine)

GARDERIE : **1.00 € par ½ journée** (matin + midi **OU** midi + soir)

Exemples : Mon enfant va en garderie le matin : je donne 1 ticket

Mon enfant va en garderie le soir : je donne 1 ticket

*Mon enfant va en garderie le matin **ET** le soir : je donne 2 tickets*

Mon enfant va en garderie le matin et le midi : je donne 1 ticket

Mon enfant va en garderie le midi et le soir : je donne 1 ticket

*Mon enfant va en garderie le matin, le midi **ET** le soir : je donne 2 tickets*

- Si mon enfant va à la garderie uniquement le midi (de 13h20 à 13h50 le lundi et/ou le jeudi) je ne mets pas de ticket. Cependant, l'inscription de votre enfant est obligatoire auprès du secrétariat de Mairie.

Pièce à fournir par les familles :

- ✓ Bulletin d'inscription ci-joint dûment complété, signé et daté par les parents.

Les inscriptions et ventes de carnets s'effectuent au secrétariat de Mairie durant les heures d'ouverture.

*Nous vous rappelons qu'il est impératif d'inscrire les enfants qui mangeront à la cantine le jour de la rentrée des classes, qui est cette année le jeudi 1er septembre 2016, ainsi que durant les autres jours de cette première semaine de scolarité, **avant le jeudi 30 juin 2016.***

Bonne Rentrée Scolaire 2016/2017.

Par délégation : Valérie HILAIRE
Responsable des Affaires Scolaires

Pièces jointes annexes :

- ✓ 1 Règlement 2016-2017 de la Cantine et de la Garderie
- ✓ 3 fiches d'inscription hebdomadaire
- ✓ 1 Bulletin d'inscription 2016-2017

Année Scolaire 2016/2017
Règlement des services périscolaires :
CANTINE ET GARDERIE

(Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2016)

• **CANTINE MUNICIPALE**

Les enfants de plus de 3 ans peuvent manger à la cantine, **après inscription obligatoire.**

Pour cela, vous devez :

- 1- Acheter les tickets de cantine, vendus par carnets de 10, auprès du secrétariat de Mairie (heures d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h30 à 12h et de 16h à 17h30, et le mercredi de 8h30 à 12h.
- 2- Remplir une fiche d'inscription hebdomadaire :
 - agraffer le nombre de tickets correspondants au nombre de repas de la semaine
 - entourer les jours où l'enfant mange à la cantine et y inscrire les dates,
 - **déposer la fiche et les tickets sans enveloppe dans la boîte aux lettres de la cantine au plus tard le jeudi à 8h30 (les inscriptions se faisant à la semaine).**
- 3- **En cas d'absence, vous devez impérativement téléphoner le matin avant 8h00 à l'agent responsable au 04-75-65-78-07 sans quoi le ticket de cantine ne pourra être ni rendu ni reporté.**

Pour information :

Les menus de la semaine sont affichés chaque lundi dans le hall de l'école maternelle et sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'École Élémentaire.

Chaque enfant (école maternelle) déjeunant à la cantine doit posséder une serviette de table marquée à son nom et respecter les règles de discipline.

En cas d'indiscipline, les parents seront informés une première fois verbalement de l'attitude de l'enfant. Le deuxième avertissement se fera par écrit et l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de la cantine scolaire.

TARIFS APPLICABLES POUR LA RENTREE SCOLAIRE 2016-2017

Personnes concernées	Prix du carnet de 10 tickets
Abonnés (tickets rouges)	32.00 €
Enseignants/Extérieurs/Intervenants scolaires (tickets fuchsia)	55.00 €

• GARDERIE MUNICIPALE

Le lieu d'accueil de la garderie est situé dans la cour de l'école élémentaire.

- **Le matin**, les parents sont tenus d'accompagner et de confier leur(s) enfant(s) à l'agent responsable.
- **A 16h30**, les enfants restant en garderie seront accueillis dans la cour de l'École Élémentaire où l'agent responsable les prendra en charge.

Les enfants restant à la garderie doivent déposer leur(s) ticket(s) à 8h30 dans l'urne prévue à cet effet à l'entrée de l'école.

Sont admis à la garderie municipale, **après inscription obligatoire**, les enfants de plus de 3 ans.

Les parents doivent fournir obligatoirement les noms des personnes autorisées à venir chercher leur(s) enfant(s).

En cas d'indiscipline, les parents seront informés une première fois par écrit de l'attitude de l'enfant. Au deuxième avertissement, l'enfant sera exclu définitivement de la garderie scolaire.

- GARDERIE de 13h20 à 13h50 les lundis et jeudis :

Par mesure de sécurité et d'organisation, vous devez obligatoirement inscrire votre enfant à ces garderies ; l'inscription se faisant à l'accueil de la Mairie.

Si votre enfant participera toute l'année scolaire à ces garderies, merci de compléter le coupon ci-joint et de le déposer à la Mairie. Chaque absence occasionnelle durant l'année scolaire sera alors à signaler auprès de la Mairie (Tél: 04-75-65-71-57).

HORAIRES

<i>Horaires scolaires et périscolaire s</i>	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h30/8h35	7h30/8h35	7h30/8h35	7h30/8h35	7h30/8h35
Classe	8h45/12h00	8h45/12h00	8h45/11h45	8h45/12h00	8h45/12h00
Pause méridienne					
Garderie	13h20/13h50		11h45/12h15	13h20/13h50	
Classe	14h00/16h30	13h30/15h00		14h00/16h30	13h30/15h00
TAPS		15h00/16h30			15h00/16h30
Garderie	16h30/18h00	16h30/18h00		16h30/18h00	16h30/18h00

Pour les enfants ne fréquentant pas la garderie, les portes de l'école ouvrent 10 minutes avant le début de la classe.

Le bulletin d'inscription, le règlement et la fiche hebdomadaire sont remis aux élèves la dernière semaine de l'année scolaire 2015-2016.

Les bulletins d'inscription complétés devront être retournés au secrétariat de Mairie avant le 01/07/2016.

TARIFS 2016-2017 :

ABONNÉS	10.00 € le carnet de 10 tickets
OCCASIONNELS	7.50 € le carnet de 5 tickets

**Nous vous souhaitons de BONNES VACANCES
et une bonne année scolaire 2016-2017.**